Image not found or type unknown

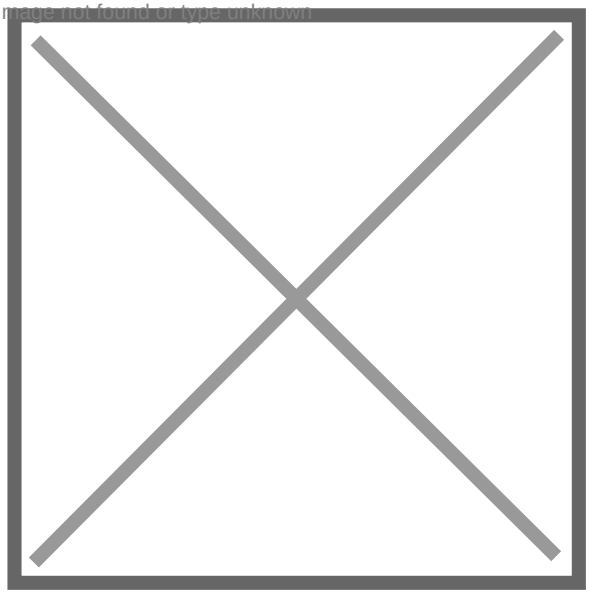

Automatisme de porte/charges generales

Par **Banael**, le **08/01/2013** à **09:57**

[fluo]bonjour[/fluo] Une partie de la copropriété s'oppose à la remise en état d'un mecanisme automatique de porte d'acces au garage de l'immeuble; en effet cette porte en façade fait partie des charges générales, hors les copropriétaires n'ayant pas de véhicule s'opposent à payer pour la réparation de l'automatisme pronant un retour à une fermeture manuelle.

- Peut on revenir "en arrière" sur une amélioration (l'automatisme) portée à un habitat ?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **08/01/2013** à **10:54**

[citation]- Peut on revenir "en arrière" sur une amélioration (l'automatisme) portée à un habitat ?[/citation]
Bonjour,
Oui, sans problème, après vote en assemblée générale.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés